

CINEMA

Nouvelle signalétique pour les mineurs

Devenue obsolète, la signalétique protégeant le jeune public de certains contenus va être enfin revue.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) vient de donner vendredi son feu vert à la réforme du système de classification des films dans les salles de cinéma en Belgique. Dès la fin de cette année, chaque long-métrage devrait se voir attribuer un ou plusieurs pictogrammes s'il contient du contenu jugé inapproprié pour certaines catégories de publics.

En vertu d'une loi de 1920 toujours d'application, l'accès aux salles obscures est en

principe interdit aux mineurs de moins de 16 ans, sauf pour les films ayant obtenu le visa « enfants admis », décerné par une commission de contrôle. Cette législation n'est cependant plus adaptée à la réalité actuelle.

Pour y remédier, un accord de coopération a été conclu par les entités fédérées. Concrètement, il prévoit d'utiliser un système de classification des contenus audiovisuels, connu aux Pays-Bas sous le nom de « Kijkwijzer ». Ce dernier permet de classer les films sur la base d'un questionnaire en ligne à remplir par les distributeurs.

Les questions portent sur le contenu de la production et sur six critères qui pourraient être inappropriés pour les mineurs. Un logiciel analyse ces réponses et propose ensuite automatiquement une classification des pro-

ductions cinématographiques.

Les films seront classés selon l'âge (tous les âges, 6+, 9+, 12+, 16+) et recevront éventuellement des pictogrammes mentionnant le caractère inapproprié du contenu (violence, angoisse, sexe, discrimination, drogues dures et consommation abusive de drogues douces et/ou d'alcool, langage verbal grossier).

« Cet accord constitue la preuve d'une certaine forme de maturité de notre fédéralisme, nous pouvons tous nous en réjouir, a commenté la ministre francophone de la Culture, Alda Greoli (cdH). Cette classification est simple et efficace. Son application prochaine dans l'ensemble des salles obscures belges permettra à toutes et à tous de choisir un film en ayant connaissance du contenu auquel il sera confronté. » ■